

Opération sauvetage du petit gravelot en plaine du Rhône

Le programme «Conservation des oiseaux en Suisse» a été lancé en 2003 par l'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, la Station ornithologique suisse et l'Office fédéral de l'environnement. Il définit les opérations nécessaires pour lutter contre le déclin de l'avifaune suisse. En effet, 77 des espèces d'oiseaux nichant en Suisse, soit 40%, sont à terme menacées. Parmi elles, 50 nécessitent des mesures spéciales afin d'assurer la survie de leurs populations. Le petit gravelot (*Charadrius dubius*) fait partie de ces espèces dites prioritaires. Dans le cadre de sa formation ornithologique, Aleksandra Rnjaković, de Massongex, a élaboré un guide pratique pour tenter de sauver nos petits gravelots qui nichent en gravière, où la cohabitation avec les activités humaines est parfois difficile. Toutefois cette cohabitation peut se transformer en une chance si des mesures adéquates sont mises en place.

Le petit gravelot est l'un des rares limicoles à se reproduire encore en Suisse. On trouve l'espèce principalement sur le Plateau et dans les grandes vallées fluviales des Alpes. En 2013, les effectifs ont été estimés à 90 à 110 couples sur l'ensemble du territoire helvétique. 30 à 40% des couples nichent dans la vallée du Rhin entre Coire et le Lac de Constance, le long d'un tronçon du fleuve récemment élargi, principalement pour des raisons sécuritaires (Spaar *et al.* 2012).

Le petit gravelot niche sur les surfaces exoncées de sable, de gravier et de galets. Les grèves alluviales dépourvues de végétation haute offrent donc un biotope de prédilection à cette espèce. Cependant, les effectifs nicheurs du petit gravelot ont considérablement diminué jusque dans les années 1960 en raison de l'endiguement systématique de nos cours d'eau de basse altitude.

Entre les années 1960 et 1990, l'espèce a toutefois connu une légère augmentation de sa population parallèlement au développement de l'industrie d'exploitation des granulats. Cette progression démographique s'explique par l'apparition des nouveaux sites de nidification qu'offrent les gravières, qui ressemblent structurellement à son milieu originel. Le nombre de sites propices à l'espèce aurait ainsi quadruplé pendant cette période (Spaar *et al.* 2012).

Les gravières, habitat de substitution

Depuis, l'espèce fait face à un nouveau déclin, notamment parce que le nombre de gravières tend à diminuer. Alors qu'il était auparavant classé comme vulnérable, le petit gravelot est désormais considéré comme espèce en danger. Des changements dans

les pratiques d'exploitation des gravières entraînent également leurs lots de perturbations. En raison des différentes pressions que subit notre territoire aujourd'hui, on doit travailler toujours plus vite les gisements de graviers, excavant, comblant et remblayant rapidement, et le petit gravelot ne dispose souvent plus de l'habitat et du temps nécessaires pour mener à bien une nichée. Sans compter que le passage incessant des engins de chantier risque d'écraser les pontes ou les poussins. Enfin, la morphologie assez banale du paysage des gravières accroît la visibilité des pontes et des poussins qui sont souvent victimes de prédateurs ailés ou terrestres.

Ainsi, si les gravières jouent le rôle d'un habitat de substitution pour le petit gravelot, leur gestion mériterait toutefois d'être adaptée à leur présence. Le maintien de zones favorables au petit gravelot, ainsi d'ailleurs

Article de référence:

Rnjakovic, A. 2016. Favoriser la reproduction des Petits Gravelots dans les gravières. Association suisse de l'industrie des Graviers et du Béton; Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse, Nos Oiseaux et Station ornithologique suisse.



Le petit gravelot (*Charadrius dubius*) fait partie des espèces prioritaires, qui nécessitent des mesures spéciales afin d'assurer la survie de leurs populations. © Wikipedia, Andreas Trepte.



Photo 1: Zone d'habitat favorable mise à ban (pas d'extraction ou de trafic de machines entre début avril et fin juillet): sol graveleux dénué de végétation, avec granulométrie variée.



Photo 2: Des buttes sont créées pour obtenir des secteurs surélevés que les oiseaux apprécient particulièrement pour déposer leur ponte.



Photo 3: Cage de protection sur une ponte.



Photo 4: Aleksandra Rnjakovic.

qu'à d'autres limicoles en escale, nécessite une planification des secteurs où ont lieu les interventions d'extraction qui tiennent compte du cycle reproducteur de cette espèce. Ceci exige une communication quasi permanente, de mars à fin juillet, entre les responsables d'exploitation, les usagers du site (visiteurs et baigneurs par exemple) et les spécialistes du petit gravelot. C'est le défi que s'est lancé Aleksandra Rnjaković dans la gravière de Pré Neyroud à Aigle à partir de 2011.

Mesures de protection

La première étape des opérations de protection consiste à délimiter des zones d'habitat favorable du point de vue du substrat, où les machines n'opéreront pas entre début avril et fin juillet, soit de définir des zones de tranquillité qui seront dûment respectées (photo 1). Cette planification doit se faire durant l'automne et l'hiver, en entente avec les différents acteurs concernés et principalement avec la direction de l'exploitation. Idéalement, il faut ensuite aménager des petites mares qui fourniront des insectes en abondance, car l'eau y chauffe très vite. Quant au passage des machines, il devra impérativement respecter le balisage établi. Là où la succession végétale compromet la qualité de l'habitat, il y a lieu d'opérer un rafraîchissage du milieu en décapant mécaniquement la couche superficielle du sol. Enfin, la pose de cages autour des nids (photo 3) ainsi que de barrières électriques dans son périmètre sont des mesures particulièrement efficaces pour tenir les prédateurs à distance des pontes et des poussins.

Si de telles mesures sont mises en œuvre, le petit gravelot parvient à prospérer même au sein des gravières les plus intensivement exploitées. Mettre sur pied un tel programme exige cependant un énorme investissement en temps, à ne pas sous-estimer, comme en témoigne l'engagement hors norme d'Aleksandra Rnjaković pour ses protégés. ■

Elodie Debons

Littérature:

Spaar, R., R. Ayé, N. Zbinden, U. Rehsteiner (Eds.). 2012. *Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux en Suisse. Actualisation 2011. Centre de coordination du «Programme de conservation des oiseaux en Suisse», Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse. et Station ornithologique suisse, Zurich et Sempach. 92 pp.*

Quelques questions à Aleksandra Rnjaković

Aleksandra Rnjaković, d'où vous est venue l'idée d'un projet de protection du petit gravelot?

Parallèlement à ma formation en ornithologie, j'ai eu la chance de découvrir le petit gravelot grâce à un ami ornithologue qui m'avait signalé sa présence, en période de nidification, dans une gravière en exploitation près d'Aigle. L'opportunité m'a donc été donnée, dans un intérêt plutôt personnel, d'en apprendre davantage sur le comportement de cette espèce. Mais il m'est apparu d'emblée capital de leur venir en aide car les petits gravelots ont de la peine à se reproduire en gravière, notamment en raison de l'activité incessante des machines de chantier.

Pouvez-vous nous parler de votre collaboration avec l'exploitant de la gravière?

J'ai tout de suite perçu le potentiel d'amélioration en faveur des petits gravelots que représentait cette gravière, en particulier par sa configuration (espace disponible, présence d'eau). J'ai donc tout naturellement sollicité une collaboration directe avec l'exploitant afin de trouver des moyens pour assurer le bon déroulement des nichées.

Ensemble, nous avons donc mis en œuvre différentes mesures dont la principale est la planification et l'aménagement de surfaces de tranquillité avant chaque saison de reproduction, soit avant que les

gravelots ne reviennent de migration. D'autres actions plus ponctuelles sont également entreprises, comme le marquage et la protection des nids contre les prédateurs (clôture électrifiée, cage de protection des nids) ou la surveillance et le suivi de la nidification.

Et quels ont été les résultats obtenus?

La communication avec les employés pour la coordination des travaux s'est avérée un élément fondamental pour obtenir de bons résultats, avec chaque année des poussins et des jeunes à l'envol (2012: min. 2 sur 7; 2013: min. 2 sur 4; 2014: 3 sur 4; 2015: 6 sur 6; 2016: 0 (4 poussins prédatés); 2017: 4 sur 4). Le succès de ces mesures m'a d'ailleurs permis d'élaborer un guide pratique (soutenu par l'ASPO, Nos Oiseaux, la Station Ornithologique Suisse et l'ASGB – Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton) destiné aux entreprises suisses d'exploitation de gravières, qui a été publié par l'ASGB.

Quelle leçon tirez-vous de votre action?

La problématique liée à la perte des habitats dont souffre la majorité des oiseaux est un sujet qui me tient à cœur et les résultats très encourageants de ce projet démontrent que les activités humaines et économiques ne sont pas forcément incompatibles avec la protection des oiseaux ou de la nature. ■

Position de l'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton

Beat Haller œuvre au sein de l'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton (ASGB) en tant que consultant nature et sol. Depuis 20 ans, il planifie et réalise dans les gravières suisses des projets écologiques. L'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton fait ainsi preuve de grande ouverture par rapport aux enjeux biodiversitaires, promouvant les espèces rares de plantes et d'animaux vivant dans les sites d'extraction (petit gravelot, œdipode à ailes bleues, lièvre, sonneur à ventre jaune, tamarin d'Allemagne, épilobe romarin, etc.). Les entrepreneurs s'engagent ainsi volontiers à protéger ces espèces. Ils mettent d'ailleurs parfois en avant leurs actions en faveur de la nature dans leurs campagnes publicitaires. Toutefois, leur activité principale reste bien sûr l'extraction et le commerce du gravier. Le site minier est un espace dynamique: l'habitat se crée, change, pour parfois finalement disparaître à nouveau, ce qui en complique singulièrement la gestion du point de vue de la nature. Durant ses 20 années d'activité au sein de l'ASGB, Beat Haller s'est évertué à créer des zones naturelles de valeur, essentiellement temporaires, dans et autour des sites d'extraction. Mais de nouveaux obstacles sont apparus au cours du temps qui limitent malheureusement de plus en plus sa marge de manœuvre:

- Il est de plus en plus difficile d'obtenir des permis d'exploitation pour les sites miniers, leur nombre ne cessant de diminuer.
- Les cantons sont devenus beaucoup plus restrictifs par rapport à la surface des zones minières ouvertes, ce qui laisse de moins en moins d'espace pour les zones naturelles temporaires.
- La pression de l'agriculture pour récupérer les terres s'accroît, ce qui réduit le nombre de gravières.
- Le volume d'excavation et de stockage sur place augmente plus vite que le volume de mise en vente, ce qui diminue d'autant l'espace disponible pour les zones naturelles temporaires.
- L'expansion explosive des néophytes contraint à reverdir rapidement les surfaces minérales mises à nu par l'extraction, ce qui entraîne une diminution des espaces naturels rudéraux.
- Le prix de revient du gravier est plus cher en Suisse qu'à l'étranger tandis que les coûts de transport sont bon marché, ce qui accroît les importations.